

Image not found or type unknown



Comment comptabiliser les produits financiers ?

Fiche pratique publié le **25/07/2013**, vu **616 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Les produits financiers font partie des produits imposables à l'impôt sur les bénéfices.

Sauf s'ils sont soumis au régime des sociétés mères, les perçus par l'entreprise doivent être compris dans le bénéfice imposable.

Par exception, les dividendes bruts inclus dans le résultat d'une entreprise individuelle ou d'une société relevant de l'IR sont déduits de ce résultat et déclarés dans la catégorie des revenus mobiliers par l'exploitant ou les associés au prorata de leurs droits dans la société de personnes.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/produits_financiers.jsp